

Québec, le 28 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le 13 juin 2013 était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 235 pétitionnaires demandant au gouvernement du Québec qu'une stratégie d'apprentissage des langues mondiales soit mise en place dès la garderie jusqu'à la fin du secondaire.

Les services de garde éducatifs du Québec accueillent les enfants en leur offrant un milieu de vie stimulant et positif, visant le développement de leur plein potentiel. Leur développement sur le plan affectif, social, moteur et langagier, entre autres, est assuré par l'ensemble du réseau des services de garde.

L'apprentissage d'une langue seconde est un acquis certain pour les citoyens du Québec et cet apprentissage doit être assuré par le milieu de l'éducation.

L'apprentissage de la langue maternelle s'avère essentielle pour pouvoir apprendre une autre langue. Cela implique la totale maîtrise des structures de la langue maternelle (linguistique, psychologique, sociale) puisqu'elle est le référent linguistique majeur dans l'apprentissage de la langue seconde. Cette maîtrise n'arrive à maturité qu'à l'âge de 10 ou 12 ans.

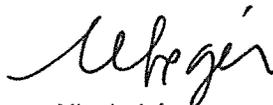
En ce sens, bien que l'apprentissage de langues secondes puisse être un atout dans la vie personnelle et professionnelle, il n'apparaît pas opportun que cet apprentissage débute en services de garde éducatifs. Pour plusieurs raisons, cet apprentissage ne serait pas bénéfique pour les enfants, en voici quelques-unes :

- Les enfants de moins de 5 ans doivent apprendre la langue commune du Québec : le français.
- Les efforts doivent être primordialement mis sur l'apprentissage du français dès la jeune enfance et il n'est pas souhaitable d'ajouter une seconde langue à cette étape de leur développement.
- En contexte multiethnique, comme c'est le cas à Montréal, plusieurs enfants se familiarisent avec la langue française en services de garde éducatifs. Ils apprennent donc le français, en plus de leur langue maternelle. L'apprentissage d'une troisième langue n'est pas favorable.
- Commencer tôt l'apprentissage d'une langue seconde pourrait entraîner un recul pour la langue française.

- Initier les enfants à d'autres langues en services de garde éducatifs nécessiterait l'embauche d'intervenants compétents, capables d'utiliser du matériel et une approche pédagogique adaptée à l'âge des enfants. Cela nécessiterait des dépenses supplémentaires pour les services de garde, alors que le Règlement sur la contribution réduite leur interdit d'exiger davantage que le 7 \$ de contribution parentale par jour de fréquentation.

Dans le *Guide pour l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs*, publié par le ministère de la Famille en juin 2013, des moyens d'action auprès des parents, des enfants et du personnel sont proposés afin de créer des environnements accueillants et exempts de préjugés. Les services de garde sont invités à contribuer, entre autres, à l'éveil des enfants aux autres cultures (par exemple en parlant des différents modes de vie et de l'alimentation, en montrant des vêtements provenant d'autres pays, des chants et des danses, etc.) Par des jeux concrets, les enfants de moins de 5 ans prennent conscience de l'existence d'autres langues et cadres culturels. Cette étape précède certainement l'apprentissage de langues secondes.

La ministre de la Famille,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Léger', written in a cursive style.

Nicole Léger